

Les contrats

I) Définition

Article 1101 Code Civil :

« Le contrat est un **accord** par lequel une ou plusieurs personnes **s'obligent** envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. »

II) Obligation réciproque

Liberté contractuelle

- Les parties sont **libres d'accepter**, refuser ou négocier le contenu du contrat.

Autonomie de la volonté

- Les contrats se forment sur le simple **échange de consentement** (volonté).

III) Classification

- Contrat unilatéral : une **seule partie s'engage** envers l'autre (donation),
- Contrat synallagmatique : engagement **réciproque** (vente, travail),
- Contrat consensuel : simple échange de consentement (vente > 760€),
- Contrat solennel : nécessite un **formalisme** pour être valable (location, mariage),
- Contrat commutatif : engagement déterminé dans le contrat (travail),
- Contrat aléatoire : engagement dépend d'un **évènement incertain** (assurance),
- Contrat à exécution instantanée : exécution du contrat le **jour même** (vente),
- Contrat à exécution successive : se **répète** pendant une durée fixée (location, travail),
- Contrat négocié : les parties peuvent **négocier le contenu** du contrat (vente),
- Contrat d'adhésion : imposé par la partie « forte » à la partie « faible »,
- Contrat individuel : ne produit des conséquences **qu'aux parties** l'ayant signé,
- Contrat collectif : conséquences pour les parties **et les tiers** (conventions collectives).

IV) Formation du contrat

Pour être valable, le contrat doit remplir **4 conditions de validité**.

1) Consentement

Le contrat se forme au moment de l'échange des volontés.

Pour que les consentements soient valables, il faut qu'ils ne soient pas atteints d'un vice.

Il existe 4 vices de consentement :

- **Erreur** : une des parties s'est **trompée gravement** sur l'engagement,

- **Dol** : *tromperie, manœuvre frauduleuse*, intentionnelle d'une partie pour encourager l'autre partie à signer le contrat,
- **Violence** : *physique* ou *morale* pour que l'autre partie signe,
- **Lésion** : *déséquilibre* dans le contrat.

2) Capacité juridique

Toute personne a la capacité juridique, sauf 2 exceptions :

- *Mineur*, sauf mineurs émancipés,
- *Majeurs protégés*, personnes de plus de 18 ans incapable de gérer seul leur patrimoine.

3) Objet

Prestation des parties qui s'engagent à l'accomplir. Il doit être déterminé dans le contrat et *doit être licite*.

4) Cause

Raison pour laquelle les parties signent le contrat.

V) Annulation

- Pour incapacité ou vice, délai d'annulation est de *5 ans après signature*, Nullité Relative
- Pour cause ou objet, par toute personne, *délai est de 30 ans*, Nullité Absolue

VI) Exécution des contrats

1) Effets

- *Force obligatoire* : un contrat qui respecte les conditions de validité est obligatoire aux deux parties. Les contrats ne peuvent pas être modifiés unilatéralement. Il faut l'accord des deux parties pour modifier le contenu d'un contrat. Cela s'appelle un *avenant*.
- *Effet relatif* : le contrat ne produit des conséquences que pour les parties.

2) Sanctions en cas d'inexécution

- *Exécution forcée* : prononciation d'une astreinte par les juges (amende par jour de retard de l'exécution). Si l'exécution est impossible, il y a condamnation pour *dommages et intérêts* pour compenser l'inexécution du contrat.
- Résolution du contrat : *annulation* du contrat, avec possibilité de dommages et intérêts.

VII) Exemples de contrats

1) Contrat de vente de matériel photo

Entre, d'une part, le vendeur, d'autre part, l'acheteur,

Il a été convenu le 19 juillet 2014 la vente en un seul lot pour un montant de 8500€ (huit mille cinq cent euros) de ce qui suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| ⊗ Appareil photo Phase One DF | numéro de série : XX000000 |
| ⊗ Dos numérique Phase one P45+ | numéro de série : XX000000 |
| ⊗ Objectif Phase One 80mm LS f/2.8 | numéro de série : XX000000 |
| ⊗ Objectif Phase One 45mm f/2.8 | numéro de série : XX000000 |
| ⊗ 4 batteries d'origine pour le dos numérique ainsi que le chargeur | |
| ⊗ 4 cartes mémoires Lexar 16Go x300 | |
| ⊗ 1 kit Digiclean de Phase One | |
| ⊗ 1 mire de calibration colorimétrique | |
| ⊗ Ainsi que les câbles et les accessoires divers, le tout dans la mallette d'origine Phase One. | |

Le vendeur donnera également l'ensemble des documents justifiant la possession actuelle du matériel (factures, contrat de vente...),

Le vendeur déclare concernant le matériel qu'il est en parfait état de fonctionnement, qu'il n'y a pas de pixels morts ou de colonnes mortes sur le dos numérique.

Qu'il n'y a pas eu de modifications / réparations majeures sur le matériel.

Rédigé en deux exemplaires.

Signatures après la mention « lu et approuvé »

L'acheteur payera le dit matériel par un acompte de 2500€ (deux mille cinq-cent euros) par chèque #133604013 de la banque postale, le solde à la livraison.

Le vendeur

L'acheteur

Identifiez :

- | | |
|-----------------|---|
| La cause | : <i>Une partie est vendeuse, l'autre est acheteuse</i> |
| Le consentement | : <i>Il n'y a pas de signature pour le moment</i> |
| La capacité | : <i>Entre deux personnes physiques capables</i> |
| L'objet | : <i>Appareil photo professionnel</i> |

Quel est l'effet de ce contrat : *la vente d'un appareil photo professionnel avec l'ensemble de ses accessoires.*

2) Contrat de vente d'une voiture

Entre d'une part : Monsieur XXXXXX représenté par YYYYYYY, Et d'autre part : ZZZZZZ

Il a été convenu ce qui suit:

- Monsieur YYYYYYY ayant reçu mandat de Monsieur XXXXXXXX propriétaire du véhicule, vend à Monsieur ZZZZZZZ (acheteur), qui accepte, un véhicule automobile de marque Citroën dont les caractéristiques sont les suivantes : puissance 4 chevaux administratifs, type ZALJ, de dénomination commercial AX, ayant pour date de première mise en circulation le 15 juillet 1996 et de numéro d'identification VF7ZALJ0000ZZ0000 pour le prix de 1000€ (mille euros).

- Ce prix a été payé en totalité par l'acheteur (245 en espèce et 755 par chèque) ce dont monsieur YYYYYYY lui donne quittance sous réserve de parfait encaissement du chèque précité.

- Monsieur YYYYYYY déclare concernant le véhicule :

Qu'il est possession de Monsieur XXXXXXXX depuis automne 1998, véhicule qui lui avait été donné par son père et acheté neuf par ce dernier.

Qu'il n'a jamais été accidenté et que le kilométrage est réel. Le véhicule ayant été acquis d'occasion lors de cette précédente transaction le kilométrage figurant au compteur est de 59 694 km (à préciser), mais Monsieur YYYYYYY ainsi que Monsieur XXXXXXXX ne sont pas en mesure de le garantir.

- Monsieur XXXXXXXX (vendeur) déclare, en outre, que ce véhicule a fait l'objet de révisions périodiques et qu'il est à sa connaissance en bon état de marche.

- Monsieur ZZZZZZZ (acheteur) déclare avoir examiné en détail ce véhicule, l'avoir essayé avec le vendeur, avoir constaté qu'il est en bon état extérieur (moteur, pneus, carrosserie...) et intérieur et qu'il est en bon état de marche, il renonce à exercer à l'encontre de monsieur YYYYYYY (mandataire) et de Monsieur XXXXXXXX (mandant) toute action quelle qu'en soit la nature, et même celle qui serait fondée sur un vice caché non connu du vendeur.

- Monsieur ZZZZZZZ (acheteur) reconnaît avoir reçu tous les papiers nécessaires au changement d'immatriculation. Il prend possession de ce véhicule à compter de ce jour, à 12 heures, et dégage, en conséquence, messieurs YYYYYYY et XXXXXXXX de toutes responsabilités civiles ou pénales pour les accidents, contraventions ou délits qui pourraient survenir à compter de ce jour et de cette heure.

Fait à Maisons-Alfort le samedi 6 juillet 2013 à 11 heures et 30 minutes en 3 exemplaires. Signatures du mandataire et de l'acquéreur après la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »

Monsieur ZZZZZZZ

Monsieur YYYYYYY

Quel est la différence de ce contrat par rapport au contrat précédent ? :

Ici le vendeur X est représenté par un mandataire Y.